

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 10 juillet 2020

L'an 2020, le 10 juillet à 17:00, le Conseil Municipal de la Commune de Méry-ès-Bois s'est réuni au centre socioculturel, grande salle, lieu permettant d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Frédéric BOUTEILLE, Maire, afin de désigner les délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 juillet 2020.

Présents : M. BOUTEILLE Frédéric, M. CAPAYROU David, Mme PAVIE CASTRO Paula, Mme TIMBERT Nathalie, Mme LAVAURE Nelly, M. BAILBY Marc-Antoine, M. MARCOULY Christian, M. RAFESTHAIN Michael.

Excusé ayant donné procuration : /

Excusés : Mme DUPLAIX Isabelle, M. HERMSEN Yves (conseillé européen non convoqué), Mme GUILLON Chantale, M. HERMSEN Stephanus (conseiller européen non convoqué), M. JUPILLE Sam, Mme PAJON Danièle, M. HABERT Matthieu.

Absent : /

A été nommée secrétaire : Mme PAVIE CASTRO Paula.

Ordre du jour :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Affaires diverses

Délibération n°2037 – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire annonce que l'assemblée s'est réunie pour la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

Il rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents.

Les deux membres présents du conseil municipal les moins jeunes sont M. BAILBY Marc-Antoine et M. MARCOULY Christian.

Les deux membres présents du Conseil municipal les plus jeunes sont : Mme LAVAURE Nelly et M. CAPAYROU David.

M. le Maire rappelle le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, publié au JO du 30 juin 2020 et transmis à chaque membre du conseil municipal :

- L'effectif légal du conseil municipal étant de 15 membres, il y a lieu de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.
- Les deux élections ont lieu séparément au scrutin majoritaire à deux tours.

- Les conseillers n'ayant pas la nationalité française ne peuvent ni être élus, ni participer à l'élection.
- Les candidats peuvent se présenter soit séparément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.
- L'ordre des élus est déterminé par le nombre de voix obtenues. En cas d'égalité de voix par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Monsieur le Maire donne le nom des candidats pour l'élection des délégués titulaires :

- Frédéric BOUTEILLE
- Marc-Antoine BAILBY,
- Danièle PAJON.

Il est procédé au vote puis Monsieur le Maire déclare le scrutin clos.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :

- Nombre de votants : 8
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

Ont obtenus :

- M. Frédéric BOUTEILLE, 8 voix
- M. Marc-Antoine BAILBY, 8 voix
- Mme Danièle PAJON, 8 voix

Sont élus au 1^{er} tour et proclamés délégués titulaires :

- Mme Danièle PAJON
- M. Marc-Antoine BAILBY
- M. Frédéric BOUTEILLE

Monsieur le Maire donne le nom des candidats pour l'élection des délégués suppléants :

- Chantale GUILLON
- Nelly LAVAURE
- Christian MARCOULY

Il est procédé au vote puis Monsieur le Maire déclare le scrutin clos.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :

- Nombre de votants : 8
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

Ont obtenus :

- Mme Chantale GUILLON, 8 voix
- Mme Nelly LAVAURE, 8 voix
- M. Christian MARCOULY, 8 voix

Sont élus au 1^{er} tour et proclamés délégués suppléants :

- Mme Chantale GUILLON
- M. Christian MARCOULY
- Mme Nelly LAVAURE

Affaires diverses

1. Projet Mériéthèque

Appel d'offre public : national

Date de parution : 10/07/2020

Date de clôture : 31/07/2020

A ce jour, 16 Entreprises ont téléchargé l'Appel d'Offres.

L'Architecte se chargera de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres.

M. Le Maire rappelle qu'à ce jour seul l'arrêté de subvention de la DETR a été reçu.

Une réunion de présentation de l'avancement du projet avec la CAF est programmée le 23 juillet 2020

2. Conseil communautaire d'installation de la Communauté de communes qui aura lieu le 15 Juillet 2020

Postulants :

- M. Le maire et/ou le premier adjoint postuleront aux commissions finances, appels d'offres, et développement économique
- Syndicat intercommunal SYRSA 1 titulaire Matthieu HABERT et 1 suppléant Mickaël RAFESTHAIN
- Syndicat intercommunal de la vallée de l'Yèvre (SIVY) 1 titulaire Michaël RAFESTHAIN et 1 suppléant Matthieu HABERT
- Aménagement du Territoire et Service à la Population :
 - Nelly LAVAURE
- Groupement d'Intérêt Public (GIP) Récia titulaire David CAPAYROU
- Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne pour compétence SCoT suppléant Marc-Antoine BAILBY
- Etablissement Public Administratif (EPA) Office de tourisme Sauldre et Sologne : Frédéric BOUTEILLE

Séance levée à 18H